Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260127-101202601-DE

Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION N° 1/01/2026/01
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 27 janvier 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, Alain HAMONIAUX PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, – LOPES BENTO Angelo – LAMY Didier - ABOAF Aurore

Absents excusés :

Asents : Franck MELET

Secrétaire de Séance : Ludivine BLANCHARD

Conseillers en exercice : 8 – Conseillers présents : 7 - Votants : 7

Validation de la vente anciens PC Portable et tarifs

Monsieur le Maire rappelle le renouvellement du parc informatique école en location avec la société Rex Rotary , il reste donc 4 anciens portables qui peuvent être vendus. Il s'agit de 3 PC portables de marque ACER et 1 PC portable de marque HP. Monsieur le Maire propose de les vendre et propose le tarif de 100 € par PC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter la proposition de Monsieur le Maire :
  * Valider la vente des 4 pc portables (3 Acer et 1 HP)
  * Valider le tarif de vente à 100 € TTC par portable

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 29 janvier 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

Le secrétaire de séance
Ludivine BLANCHARD